

## JULES DESTRÉE

### *à contre-courant*

Jules Destrée est incontestablement l'une des figures de proue du Mouvement wallon. D'aucuns comptent sa fameuse *Lettre au Roi sur la séparation de la Wallonie et de la Flandre* parmi les œuvres fondatrices de la pensée fédéraliste en Belgique. Dans *Derrière le miroir*, Bart De Wever l'évoque comme exemple de l'« impérialisme culturel » des francophones au début du xx<sup>e</sup> siècle. Il cite l'un des passages de la lettre de Destrée (« Ils nous ont pris la Flandre »), pour illustrer la volonté d'hégémonie des francophones à l'époque<sup>1</sup>. Or, Jules Destrée a précisément rompu avec une longue tradition au sein du Mouvement

---

1 De Wever, Bart, « Leterme a raison », in De Wever, Bart, *Derrière le miroir*, Bruxelles, Le Cri, 2013, p. 64

wallon, qui faisait de la lutte pour le maintien du français en Flandre son objectif premier. À l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance (1863), nous avons jugé opportun de rééditer ce document historique qui – c'est le propre des classiques – est maintes fois cité, mais souvent méconnu pour ce qu'il est réellement. Aussi l'accompagnons-nous d'une introduction critique, susceptible d'aider le lecteur à le replacer dans son contexte historique.

Nous l'avons suggéré, le Mouvement wallon puise sa source... en Flandre. Né en réaction au Mouvement flamand, il vise en effet le maintien de l'hégémonie du français en Flandre et présente dès lors un projet dichotomique pour le Nord du pays : s'il ne s'oppose pas à l'idée d'une large présence du néerlandais en Flandre, le français doit y demeurer la langue des élites. La Flandre incarnerait ainsi au mieux la dualité de l'« âme belge », qu'Edmond Picard légua à la postérité. Dans cette optique, le Mouvement wallon accorde un « rôle historique fondamental »<sup>2</sup> aux francophones de Flandre, comme « ciment de l'unité de la Belgique »<sup>3</sup>. Certains concluent que c'est là l'essence même du Mouvement,

---

2 Kesteloot, Chantal, *Au nom de la Wallonie et de Bruxelles français. Les origines du FDF*, Bruxelles, Éditions Complexe/CEGES, 2004, p. 78.

3 Destatte, Philippe, *L'identité wallonne. Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie (XIX-XX<sup>e</sup> siècles)*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1997, p. 60.

qui serait né « comme un front francophone contre l'émancipation flamande »<sup>4</sup>.

Le Mouvement wallon présente deux formes de résistance face aux revendications flamandes.

D'abord, déployé en une série d'associations, il lutte contre les lois linguistiques. Ainsi en est-il de l'*Association wallonne du Personnel de l'État* (AWP-1920), qui s'érige contre la future loi de 1921 sur l'emploi des langues en matière administrative<sup>5</sup>. L'*Association wallonne du Personnel des Services publics* (AWPSP-1946), continuité de l'AWPE après la guerre, s'oppose aussi à la législation linguistique en cette matière et demande la révision de la loi de 1932 sur l'emploi des langues dans l'administration<sup>6</sup>. La *Ligue des Étudiants wallons* (1912), quant à elle, s'oppose à la flamandisation de l'université de Gand et aux « dangereuses manœuvres des fanatiques flamingants » en Flandre en général<sup>7</sup>. Le *Groupement des*

---

4 « als een francofone frontvorming tegen de Vlaamse ontvoogding ». Van Velthoven, Harry, « De naties in België anno 2000: concepten en perspectieven », in *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, Tielt, Lannoo Uitgeverij, 2002, pp. 89-90.

5 Kesteloot, Chantal, « Association wallonne du personnel de l'État », in *Encyclopédie du Mouvement wallon*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 2000, pp. 82-84.

6 Potelle, Jean-François, « Association wallonne du Personnel des Services Publics », in *Ibidem*, pp. 84-87.

7 Jaminon, Sophie, « Ligue des étudiants wallons (1912-1914) », in

*Avocats de Langue française* (1933) milite, lui, contre une modification du régime linguistique en matière judiciaire<sup>8</sup>. Le maintien du français comme seule langue officielle dans l'armée et dans l'enseignement est aussi une question chère aux organisations wallonnes. L'un des plus grands défenseurs de cette cause est *l'Assemblée wallonne* qui mettra tout en œuvre pour repousser la bilinguisation de ces deux institutions<sup>9</sup>.

Ensuite, outre ces luttes ponctuelles, le Mouvement wallon œuvre pour le maintien du français comme seule langue officielle en Belgique de façon plus générale. Là aussi, les associations sont nombreuses. L'une des plus célèbres d'entre elles est sans doute la *Ligue nationale pour la Défense de la Langue française* (1910). Elle se fixe pour objectif de « grouper tous ceux qui désirent réagir contre les entreprises tendant à amoindrir la culture française et la diffusion du français. Elle combat énergiquement le flamingantisme »<sup>10</sup> et exprime ses idées dans son organe,

---

*Ibidem*, p. 997.

- 8 Il lutte contre la future loi de 1935 sur l'emploi des langues en matière judiciaire. Delforge, Paul, « Groupement des Avocats de Langue française », in *Ibidem*, pp. 764-765.
- 9 Libon, Micheline, « Législations linguistiques », in *Ibidem*, pp. 944-945.
- 10 Cité dans Delforge, Paul, « Ligue nationale pour la Défense de la Langue française », in *Ibidem*, p. 1000.

*L'Anti-flamingant* (1911)<sup>11</sup>. C'est dans la même optique que naît la *Ligue nationale anti-flamingante* (1911) puisqu'elle s'assigne le but d'« enrayer le mouvement flamingant dans son oppression linguistique en Flandre et dans ses tendances envahissantes en Wallonie »<sup>12</sup>.

Parallèlement à ces associations, le Mouvement wallon organise également des congrès. Le premier d'entre eux, tenu le 21 juillet 1890 (le jour de la fête nationale), réunit de grands bourgeois wallons, bruxellois et francophones de Flandre et souligne l'importance du maintien du français comme seule langue nationale en Belgique, dans l'intérêt de l'émancipation du peuple et de l'unité nationale<sup>13</sup>. Un an plus tard, le deuxième congrès wallon se veut résolument anti-flamingant et distingue « les militants flamingants des bons Flamands ». Lors du congrès suivant (1892), les congressistes répètent le « danger national » que représentent les flamingants. Le dernier congrès organisé dans cet ordre d'idées est celui de 1893. Il démontre bien les liens avec les francophones de Flandre puisqu'il est présidé par le directeur de la *Ruche wallonne d'Anvers*. Mais déjà se font

---

11 Pirotte, Arnaud, « Anti-flamingant (I') (1911-1913) », in *Ibidem*, p. 58.

12 Delforge, Paul, « Ligue nationale anti-flamingante », in *Ibidem*, pp. 999-1000.

13 Au sujet de ces congrès, voir les articles de Chantal Kesteloot dans l'*Encyclopédie du Mouvement wallon*, p. 351 et svt.

sentir des dissensions entre les francophones de Flandre et les Wallons. Alors que les premiers se montrent modérés et envisagent la possibilité de promouvoir des cours de néerlandais en terre wallonne en vue de l'équilibre national, les deuxièmes se refusent à une telle concession et rejettent toute possibilité de bilinguisme en Wallonie.

Mais l'heure n'est pas (encore) à la division. Car il reste un combat crucial à mener : il faut lutter contre la flamandisation de l'université de Gand, bastion historique de l'élite intellectuelle francophone en Flandre. Pour les francophones de Flandre et les militants du Mouvement wallon, une telle flamandisation « contaminerait » la société flamande dans son ensemble, nierait les droits des francophones en Flandre, mettrait un terme au bilinguisme et donc à la Belgique et à la paix intérieure<sup>14</sup>. Pour Frans Van Kalken, professeur à l'Université libre de Bruxelles en 1929, l'unilinguisation de la Flandre s'opposerait à la bilinguisation naturelle dans laquelle s'engage le pays depuis quelques années. Elle fixerait artificiellement les régions belges et dénierait « aux "minorités raciques" »

---

14 Archief en Museum voor het Vlaamse Cultuurleven, Camille Huysmans Archief, f/119/81-1911- Gemeenteraad van Antwerpen pro Vervlaamsing der Gentse Hogeschool. -28/1- *Nationaal Verbond voor de verdediging der Gentse Hogeschool en der taalvrijheid, Grote nationale protestbetooging tegen de vervlaamsing van de universiteit van Gent, voor de vrijheid, voor 's lands eenheid*, 28.01.1921

qui les habitent, le droit de s'exprimer dans leur langue, dans leur propre patrie. Elles seraient traitées en "métèques" »<sup>15</sup>. Jean Pirenne, le fils du célèbre historien, abonde dans le même sens : le français et le flamand sont les « deux langues nationales de la Flandre »<sup>16</sup>. En supprimer une artificiellement n'aurait pour résultat que de dresser « les uns contre les autres les Flamands ». Davantage, en découlerait un régime liberticide qui enlèverait au peuple belge sa « raison d'être » qui fait de lui une « Nation » depuis « toujours » : le partage de l'idéal de liberté.

Les francophones s'allient concrètement dans plusieurs ligues de défense pour le maintien du français à l'université de Gand. Ainsi, parmi d'autres, l'*Association flamande pour la vulgarisation de la langue française* (A.F.V.L.F. – 1899), la *Ligue nationale pour la Défense de l'université de Gand et de la Liberté des Langues* et la *Ligue des Étudiants wallons* (1912), boycottent l'ouverture de l'université dédoublée en octobre 1923 (loi Nolf) et ripostent par la mise sur pied de l'*École des Hautes Études*, entièrement francophone et bénéficiant du soutien de la majorité du corps professoral gantois<sup>17</sup>.

---

15 Van Kalken, Frans, « Pour le bilinguisme », in *Le Flambeau*, XII, 10, 1929, pp. 114-115.

16 Pirenne, Jean, « Pourquoi la Flandre est-elle bilingue ? », in *Le Flambeau*, XIII, 3-4, 1930, p. 152.

17 Jaminon, Sophie, « Ligue des étudiants wallons (1912-1914) »,

C'est dans ce contexte de « front francophone » que Jules Destrée se profile comme un *outsider* en prônant, avant la lettre, le fédéralisme. Un an à peine après son élection comme député socialiste à la Chambre (1895), il défend l'idée de la séparation administrative des deux « races » qui forment la Belgique et qui ne pourraient jouir d'un traitement équitable que dans le cadre d'une telle scission<sup>18</sup>. La pensée fédéraliste ainsi introduite dans le Mouvement wallon ne devient néanmoins un réel facteur de division et de réorientation idéologique qu'en 1912. Il s'agit là d'une date importante dans l'histoire du Mouvement à plusieurs égards. D'abord, le 2 juin se tiennent les élections nationales. Le nombre de sièges a été réadapté en fonction des réalités démographiques : les Flamands en ont obtenu dix de plus, tandis que Bruxelles et la Wallonie en ont récolté cinq chacun. Or, les Flamands votent majoritairement catholique et les Wallons socialiste. Le maintien au pouvoir des catholiques est dès lors perçu comme le signe de la minorisation des

---

in *Encyclopédie du Mouvement wallon*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 2000, p. 997 et Van Severen, Gontran, *Soixante années de vulgarisation de la langue française en Flandre*, Gand, Association flamande pour la vulgarisation de la langue française, 1958, p. 68.

18 Destatte, Philippe, *L'identité wallonne. Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie (XIX-XX<sup>e</sup> siècles)*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1997, p. 69.



Wallons<sup>19</sup>. Un mois plus tard, à l'initiative de la *Ligue wallonne de Liège*, le Congrès wallon se réunit<sup>20</sup>. Il a plusieurs points à l'ordre du jour, dont la flamandisation de l'université de Gand *et* la séparation administrative de la Flandre et de la Wallonie. Le discours que Jules Destrée prononce à cette occasion reflète bien l'ambiance dans lequel se déroule ce congrès :

Qu'est-ce que la séparation ? On serait fort embarrassé de le préciser actuellement. C'est une idée déjà ancienne, mais qui s'est propagée rapidement et profondément dans toute la Wallonie après les élections du 2 juin dernier qui ont montré si nettement la divergence de la mentalité flamande de la mentalité wallonne.

L'idée a, au moment présent, une valeur surtout sentimentale, mouvement plus profond, plus vivace que tout autre qui serait scientifique par exemple, et c'est par là qu'elle est populaire. Ne nous attardons pas trop à vouloir la préciser en détail ; mais, affirmons-la ! Ce serait une profonde désillusion si

---

19 *Ibidem*, p. 75.

20 Au sujet de ce congrès, voir notamment Carlier, Philippe et Libon, Micheline, « Congrès wallon de 1912 », in *Encyclopédie du Mouvement wallon*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 2000, pp. 356-358.

un Congrès wallon se séparait sans avoir pris une décision définitive et la seule qu'il puisse prendre est d'exiger sans retard la séparation.<sup>21</sup>

Un houleux débat suit ce discours. Mais finalement, le Congrès adopte une résolution proposée par Destrée, qui « émet le vœu de voir la Wallonie séparée de la Flandre » et qui détermine la mise en place d'une Commission afin d'établir les dispositions pratiques à mettre en œuvre en vue de réaliser cet objectif : l'*Assemblée wallonne*, présidée par Jules Destrée.

C'est un mois plus tard, le 15 août, que le célèbre wallingant publie sa *Lettre au Roi*, dans la *Revue de Belgique*. Le portrait du pays qu'il y dresse est sans appel :

[...] laissez-moi Vous dire la vérité, la grande et horrifiante vérité : il n'y a pas de Belges. J'entends par là que la Belgique est un État politique, assez artificiellement composé, mais qu'elle n'est pas une nationalité. [...]

Vous régnez sur deux peuples. Il y a, en Belgique, des Wallons et des Flamands; il n'y a pas de Belges. [...]

---

21 *Ibidem*, p. 357.

Non, Sire, il n'y a pas d'âme belge. La fusion des Flamands et Wallons n'est pas souhaitable, et, la désirât-on, qu'il faut constater encore qu'elle n'est pas possible.

Ce discours, relativement dissident à l'époque, n'est pas sans rappeler le point de vue d'un nombre croissant de séparatistes aujourd'hui. Nous pensons bien sûr en premier lieu à Bart De Wever, qui partagerait cette vision de la Belgique. Nous retrouvons d'ailleurs des similitudes dans le discours de ces deux hommes politiques, notamment lorsqu'ils s'aventurent sur le terrain des arguments économiques, censés justifier le détachement de la région la plus riche par rapport à celle qui est moins bien lotie et qui serait favorisée par l'État belge. Ainsi, dans le paragraphe de sa *Lettre*, intitulé « Ils nous ont pris notre argent », Jules Destrée entend démontrer que « la Wallonie est moins bien traitée que la Flandre » et qu'elle « paie plus à l'État qu'elle n'en reçoit ». Aujourd'hui, selon Bart De Wever, la Flandre souffrirait du même mal. L'aspect économique du discours de Jules Destrée reste toutefois très marginal. En effet – et c'est là une différence fondamentale qui le distingue du leader flamingant –, le nationalisme de ce wallingant est essentiellement *ethnique*. Ainsi, dans sa *Lettre au Roi*, il

s'évertue à démontrer en quoi l'essence des deux « races » qui constituent le Royaume de Belgique est différente. Un regard anachronique sur l'usage de ce terme pourrait indigner le lecteur. Or, il était alors totalement accepté, au même titre que l'est celui de « communauté » à l'heure actuelle. Toutefois, l'apologie de la « race », comme le fait Destrée (notoirement antisémite<sup>22</sup>), peut en choquer plus d'un. L'imaginaire collectif n'a finalement retenu de cette *Lettre* que la célèbre phrase « *Sire, il n'y a pas de Belges* ». Généralement, la référence à cette œuvre fondatrice pour le Mouvement wallon s'arrête là. Aussi, le retour aux sources qu'exigerait une approche postmoderniste du passé, pourrait engendrer une démythification douloureuse de cette figure emblématique de l'Histoire de la Région wallonne, le personnage ayant, comme de nombreux héros historiques, sa part sombre, souvent méconnue. Est-on prêt à cela en Wallonie ? La région est souvent présentée comme dépourvue d'« âme ». La quête d'une « identité » wallonne n'est pas achevée. C'est qu'elle est relativement récente. Jules Destrée le déplore lui-même dans sa *Lettre* : l'Histoire de la Belgique a longtemps été

---

22 À ce sujet, voir notamment ce qu'en dit Philippe Destatte, le directeur de l'Institut Destrée, « Jules Destrée, l'antisémitisme et la Belgique : Lettre ouverte à tous ceux qui colportent des mythes éculés sur les Wallons et leur histoire », 1995. On retrouve cette lettre en ligne sur le site Internet : [http://www.wallonie-en-ligne.net/wallonie-publications/1995\\_Destatte\\_Philippe\\_Jules-Destree\\_Antisemitisme-et-Belgique.htm](http://www.wallonie-en-ligne.net/wallonie-publications/1995_Destatte_Philippe_Jules-Destree_Antisemitisme-et-Belgique.htm)

celle de la Flandre. Les grandes figures nationales ont longtemps été flamandes : Destrée cite à juste titre Breydel, Van Artevelde, Marnix et Anneessens (un Bruxellois...). C'est ce qu'il entend par « Ils [les Flamands] nous ont pris notre passé. » L'historiographie du Mouvement wallon est plus récente que celle du Mouvement flamand : elle n'a commencé à prendre de l'ampleur qu'à partir des années 1970, lorsque la Wallonie est devenue une région à part entière<sup>23</sup>. Elle demeure très faible, *a fortiori* si nous la comparons à celle du Mouvement flamand. Elle est délaissée par les recherches universitaires et aucune revue scientifique n'y est consacrée. À l'heure où certains déplorent la méconnaissance de l'Histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon, il paraît particulièrement délicat de déconstruire l'image de l'une des figures centrales de celles-ci : Jules Destrée. Toutefois, la lecture de cette *Lettre* rend la chose inéluctable. Jules Destrée y apparaît comme un « raciste » dans le sens premier du terme. Dans cette optique, il est aussi puriste et condamne sévèrement les « bâtards » de la Capitale. À ses yeux, les Bruxellois

---

23 À ce sujet, voir Kesteloot, Chantale, « L'historiographie du Mouvement wallon », in *Nationale bewegingen en geschiedschrijving. Acta van het colloquium over de geschiedschrijving van de Vlaamse Beweging en van andere nationale bewegingen in Europa. / Proceedings of the symposium on the historiography of the Flemish movement and of other national movements in Europe. Bijzonder nummer van Wetenschappelijke Tijdingen*, LXIV, Anvers, 2005, pp. 37-56.

sont des « produits croisés », formant un « agglomérat de métis ». Ce dernier terme est une insulte suprême dans sa bouche. Il affirme clairement l'« infériorité des métis ».

Le *racisme* de Destrée – sa conviction de l'existence de deux *raças* distinctes en Belgique – le mène à souhaiter davantage d'autonomie pour celles-ci, afin qu'elles puissent se déployer librement et s'épanouir dans leurs *essences* respectives. Cependant, la *Lettre* de Destrée n'est pas un plaidoyer pour l'indépendance de la Wallonie. Elle est, au contraire, porteuse d'un message *patriote*, postulant la nécessité du maintien de l'unité du pays. Unité particulière, toutefois, car elle s'exprimerait dans une gestion duale de la Belgique. Jules Destrée soutient en effet l'idée d'« une Belgique faite de l'union de deux peuples indépendants et libres ». Durant la Grande Guerre, il sera d'ailleurs un fervent patriote, louangeant le Roi et le Cardinal Mercier, grande figure de la Résistance belge à l'époque.

S'il s'en prend sévèrement aux Flamands, Jules Destrée évoque malgré tout la nécessité de rétablir la justice en Flandre, région qui, dit-il, a été profondément lésée après l'indépendance du pays. Mais, selon lui, la solution au conflit communautaire (lisez : « *racique* ») ne peut pas résider dans un bilinguisme généralisé. Car les Wallons « répugnent » à apprendre le « flamand ». Il semblerait qu'il sous-entende que l'on ne peut pas leur en vouloir, qu'il partage cet avis. Il exprime ainsi le mépris dans lequel était enfermé ce que de

nombreux francophones considéraient à l'époque comme la « langue des bonnes »<sup>24</sup>. C'est peut-être la reproduction de ce schéma fâcheux qui justifie l'association que fait Bart De Wever entre Jules Destrée et l'impérialisme francophone. Un tel amalgame est toutefois incorrect car, comme nous l'avancions, ce wallingant est en marge du Mouvement wallon de l'époque.

Cependant, les idées de Jules Destrée vont lentement gagner du terrain en Wallonie, au fur et à mesure de l'avancée du Mouvement flamand. Certains wallingants vont progressivement *craindre* les Flamands et abandonner la lutte en Flandre, pour se retrancher sur leur région, la Wallonie. Ainsi, en 1917, est introduit le suffrage universel masculin, qui confère une place inédite aux Flamands sur la scène politique belge, puisqu'ils peuvent désormais faire valoir pleinement leur poids démographique. Forts de leur nouveau pouvoir, les Flamands font bientôt savoir qu'ils réaliseront l'un de leurs souhaits les plus chers, aussi l'un des pires cauchemars des wallingants : la flamandisation de l'université de Gand. Le 2 février 1922, Frans van Cauwelaert dépose une proposition de loi visant la flamandisation graduelle du bastion de l'élite francophone de Flandre. Pour Jules Destrée, il faut reprendre ses

---

24 Ce n'est pas le lieu de développer cette question qui mérite une analyse approfondie. Pour plus de renseignements, voir Préaux, Céline, *La fin de la Flandre belge ?*, Bruxelles, Éditions Avant-Propos, 2011, pp. 54-56.

billes et abandonner la lutte en Flandre. Il exprime déjà sa crainte de l'avancée du Mouvement flamand dans sa *Lettre au Roi* :

À l'heure présente, le mouvement enivré de ses succès et de sa force populaire [...] menace la Wallonie. [...]

Je m'empresse de dire que l'évolution n'est complète que dans certaines villes de Flandre. En Wallonie, nous n'en sommes encore, le plus souvent, qu'à la première ou à la seconde étape [de la « conquête » flamande]. Mais petit à petit, si l'on n'y prend garde, nous en revenons au régime inauguré par le prince d'Orange en 1814.

Aussi, lorsque van Cauwelaert montre la ténacité du Mouvement flamand, Jules Destrée voit ses craintes refaire surface. Quelques mois plus tard, en octobre, présidant les travaux de la séance du dixième anniversaire de l'*Assemblée wallonne*, il propose de ne plus défendre les intérêts des francophones de Flandre et de la langue française en Flandre. Mais il ne fait toujours pas l'unanimité et l'Assemblée décide, en son absence, de « défendre avec la plus extrême énergie la culture française en Flandre, comme un des éléments essentiels de la vie nationale »<sup>25</sup>.

---

25 Destatte, Philippe, *L'identité wallonne. Essai sur l'affirmation*



Le 14 février 1923, Jules Destrée s'impatiente à la Chambre :

Ah ! Messieurs, la liberté des langues ! Quelle chose admirable pour certains de mes collègues lorsqu'il s'agit de défendre les droits de quelques jeunes bourgeois qui doivent fréquenter l'université de Gand !<sup>26</sup>

Quelques mois plus tard, il claque la porte de l'*Assemblée wallonne* et fonde la *Ligue d'Action wallonne*. Plusieurs militants le suivront, ralliés à sa cause, que la loi Nolf, flamandisant partiellement l'université de Gand (27 juillet 1923), semble accréditer.

En 1929, Jules Destrée signe avec Camille Huysmans ce qui sera appelé le *Compromis des Belges*. Celui-ci consacre le principe de l'unilinguisme des régions et de la territorialité linguistique, étape primordiale vers la fédéralisation de l'État<sup>27</sup>.

Enfin, la flamandisation de l'université de Gand renforcera définitivement le courant fédéraliste au sein

---

*politique de la Wallonie (XIX-XX<sup>e</sup> siècles)*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1997, pp. 102-103.

26 *Ibidem*, p. 103.

27 Defoort (H.), « Compromis des Belges », in *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, Tielt, 1998, pp. 782-783.

du Mouvement wallon. Désormais convaincu qu'« il faut garantir l'intégrité française de la Wallonie en garantissant l'intégrité de la Flandre »<sup>28</sup>, le choix régional devient la seule option, même pour ceux qui ont jusqu'alors soutenu les francophones de Flandre. C'est aussi ce que déclare François Bovesse juste après la « perte » de l'université de Gand : « C'est dur, c'est amer de "lâcher" les Français [sic] de Flandre, ce serait bien plus dur et plus dangereux de sacrifier notre unité linguistique »<sup>29</sup>. C'est aussi dans cette optique qu'est créée la *Concentration wallonne* (1930), abandonnant désormais irréversiblement la lutte pour la défense du français en Flandre. La pensée de Jules Destrée, d'abord à contre-courant, devient ainsi la source d'un *nouveau* Mouvement wallon.

---

28 Le mot est du socialiste liégeois Léon Troclet (septembre 1930). Cité dans Hunin, Jan, *Het enfant terrible Camille Huysmans, 1871-1968*, Amsterdam, Meulenhof Uitgeverij, 1999, p. 278.

29 Destatte, Philippe, *L'identité wallonne. Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie (XIX-XX<sup>e</sup> siècles)*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1997, p. 113.